Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL02_12022026-DE

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
SÉANCE DU JEUDI 12 FEVRIER 2026

L'An Deux Mil Vingt Six, le jeudi 12 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 04 février 2026 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Jean-Paul LOLIVE, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

DELIBERATION N°	CONVENTION DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE AVEC LE SDE 22 RUE DU 3 AOUT 1944 (PARCELLE D1589)
02	

ÉLUS	26
PRÉSENTS MAXI	22
MANDANTS	01
ABSENTS	03
APTES A VOTER	23

CONVOCATION	04-02-2026
RÉUNION	12-02-2026
AFFICHAGE	16-02-2026
TRANSMISSION	16-02-2026

	RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS
	NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe	X			
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint	X			
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1		X		
	CHARLOT Karine	Conseillère	X			
	CORMIER Anne-Séverine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	CMD2	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	CMD3	X			
	LESNARD Pierre	CMD4	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	ROUXEL Benoit	CMD5		X		
	MANIS Jean-Paul	Conseiller	X			
	LEMEE Ginette	Conseillère	X			
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère	X			
	RENAUT Sylvain	Conseiller	X			
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
	LE BRICON Bruno	Conseiller			X	Jean-Paul LOLIVE
A	DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS		22	03	01	

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260212-DEL02_12022026-DE

02 – CONVENTION DE RESEAUX ELECTRIQUES AVEC LE SDE 22 RUE DU 3 AOUT 1944 (PARCELLE D 1589)

Pour permettre la viabilisation électrique de la parcelle cadastrée section D n 1589 située rue du 3 août 1944, le SDE 22 sollicite une convention pour la pose d'un coffret électrique sur cette parcelle, convention ci-annexée (Annexe 1).

VISAS RÉGLEMENTAIRES ET CONSIDERANTS

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publique, articles L. 2211-1 et suivants,
Vu le projet de convention ci-annexé,

Considérant l'avis favorable de la Commission voirie, réseaux divers et logistique en date du 22 janvier 2026,

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

D'APPROUVER Les termes de la convention précisant les servitudes liées aux réseaux électriques.

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document s'y afférent.

DE RAPPELER que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'État dans le département et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables 17
- Votes défavorables 00
- Abstentions 06 (Yannick Morin, Maryvonne Chalvet, Nicole Detrez, Sylvain Renaut, Jean-Paul Lolive, Bruno Le Bricon par procuration à Jean-Paul Lolive)

ERQUY, le 12 février 2026

Le secrétaire de séance

Jean-Paul LOLIVE

Le Maire

Henri LABBE

MAIRIE D'ERQUY
CÔTES D'ARMOR